

appartenant à la classe d'hommes les plus capables du pays. L'honorable sénateur de Marshfield a fait contre le Sénat des Etats-Unis—pour le déprécier, ou en abaisser le niveau—certaines observations qui m'ont étonné. Si je jette mes regards dans le passé pour m'arrêter sur des noms comme ceux de Webster, de Calhoun, de Clay, d'Everett et de bien d'autres, je voudrais bien savoir s'il est possible de trouver que ce grand corps législatif mérite moins que le plus haut respect. L'honorable sénateur de Marshfield a prétendu que le Sénat américain s'était montré dans la diplomatie inférieur à ses rivaux. Pourtant, s'il y a un pays qui puisse plus que tout autre dans le monde parler avec connaissance de cause de l'astuce, pour ne pas dire perspicacité, de l'habileté des Etats-Unis dans la diplomatie, c'est bien le Canada. Depuis le traité malheureux d'Ashburton jusqu'à la sentence arbitrale de Genève jusqu'à nos jours, quiconque regarde la carte du Canada, ne peut manquer d'être frappé de l'adresse et de l'habileté diplomatiques que les hommes d'Etat de la république voisine ont déployées dans toutes les circonstances.

Un honorable sénateur prononce le mot "escamotage." On a fait circuler dans le public le bruit que le Canada avait été offert aux diplomates des Etats-Unis à la conférence de Genève, sous la condition que ceux-ci abandonneraient certaines réclamations. Je ne fais que mentionner ce bruit pour ce qu'il vaut, et tel qu'il est arrivé jusqu'à moi. L'écrivain cité par l'honorable sénateur de Marshfield, M. Bryce, dont le livre devrait être lu par chacun de nous, dit :

Le petit nombre des membres du Sénat et leur permanence ont eu une influence importante sur son caractère. Ces deux faits sont des éléments de la principale cause de son succès et de la supériorité des qualités intellectuelles de ses membres. Tous les européens qui ont décrit le Sénat américain ont parlé de la capacité de ceux qui le composent, et la plupart ont partagé l'opinion de De Tocqueville, qui a attribué cette capacité au fait que le choix des membres de ce Sénat est le produit d'une double élection. Le choix des sénateurs par les législatures d'Etat est considéré comme un meilleur moyen de découvrir et de choisir les hommes les plus compétents que ne l'est le choix direct par le peuple.

M. Bryce ne tarit pas dans ses louanges à l'adresse du Sénat américain, et, pour ce qui nous concerne, ce grand système de comités que nous avons ici et qui fonction-

ne si bien, découle du système américain. Mais loin de moi la pensée de vouloir faire une distinction odieuse sur ce sujet, qui n'est pas, du reste, provoquée par la nature de la résolution maintenant soumise. La motion de l'honorable sénateur des Mille-Iles a excité beaucoup l'attention. Elle a été commentée par les journaux du Canada, et, pour la première fois de ma vie, je crois que la presse a mérité dans la présente circonstance un tribut d'éloges pour la manière très convenable dont elle a traité le Sénat en commentant la résolution de M. le sénateur des Mille-Iles. Quelles sont les causes de l'animadversion dont le Sénat est l'objet ? Je n'ai pas besoin d'approfondir ce sujet, parce que l'une des principales de ces causes est sous les yeux de tous. J'attribue en grande partie la mauvaise opinion que l'on a du Sénat aux nombreux ajournements de cette Chambre. En 1898, les ajournements absorbèrent trente-neuf jours. En 1899, il y eut plus de trente jours d'ajournement ; en 1900, le nombre de jours d'ajournement fut de cinquante-neuf jours ; en 1901, dix jours ; en 1902, dix-neuf jours ; en 1903, soixante-un jours ; en 1904, quarante-quatre jours ; en 1905, soixante-un jours. Or, retrancher ainsi des sessions un aussi grand nombre de jours est de nature à attirer l'attention publique. En outre, certains honorables sénateurs dont l'assistance ici a été, cette année, ininterrompue, n'ont pas à leur actif dans le passé une assistance aussi continue. Si je pouvais soumettre un tableau indiquant le nombre des sénateurs qui se sont absentés durant les sessions précédentes, ainsi que la durée des absences de chacun, ce tableau, je le crains, offrirait un très mauvais coup d'œil ; mais je viens de mentionner seulement le nombre de jours d'ajournement en excluant les samedis et les dimanches. L'on peut dire, il est vrai, que toute notre besogne est expédiée. Je le crois, mais nous l'expédions à la hâte, et c'est de cela que je me plains. J'ai vu expédier dix-huit ou dix-neuf bills dans l'espace d'une demi-heure, c'est-à-dire, avec ce degré de rapidité extrême qu'a atteint notre président qui dirige cette expédition. Le président du Sénat n'a jamais été surpassé par aucun de ses prédécesseurs relativement à la manière dont il facilite l'expédition des affaires de la Chambre. En outre, j'ai vu souvent des sénateurs demander une deuxième lecture d'un bill par un seul signe de tête

Hon. M. SULLIVAN.